

L'économie circulaire

Loi pour l'économie circulaire

C'est quoi cette société
qui nous empêche de
tourner rond ?



BRG

L'économie circulaire

Le Parlement a adopté un projet de loi visant à orienter l'économie vers un fonctionnement plus circulaire. Les économistes sont divisés sur les conséquences de ce modèle économique, en particulier en matière d'emplois, d'environnement et de consommation.

L'ACTUALITE

Le Parlement a définitivement adopté en février 2020 dernier le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, qui vise à réduire la quantité de déchets produite en France. Il prévoit la fin des emballages à usage unique dans la restauration rapide en 2023 et l'interdiction de tous les objets en plastique à usage unique d'ici 2040. À partir de 2022, les distributeurs et les plateformes numériques ne pourront plus détruire leurs invendus non alimentaires tels que les textiles, qui devront être donnés à des associations ou recyclés. La loi prohibe depuis 2016 la destruction des invendus alimentaires encore consommables. Le projet de loi prévoit la mise en place en 2021 d'un **indice de réparabilité des produits**, apposé directement sur l'article en vente ou sur son emballage, pour permettre au consommateur de savoir si ce produit est réparable, difficilement réparable ou non réparable. L'objectif du gouvernement est de faire passer le taux de réparation des produits électriques et électroniques de 40 % actuellement à 60 % en cinq ans.

L'ÉCLAIRAGE

En quoi consiste l'économie circulaire ?

Les économiste et architecte suisses Geneviève Reday et Walter Stahel créent en 1976 le **concept d'économie circulaire**, le nommant alors « économie en boucles ». Le terme « économie circulaire » est employé pour la première fois en 1990 dans un ouvrage rédigé par les économistes britanniques David Pearce et Kerry Turner. En 2015, la **loi sur la transition énergétique a repris ce concept**.

Selon le Code de l'environnement, il s'agit de passer d'un « modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter » à un modèle économique circulaire, caractérisé par « une consommation sobre » des matières premières, par « la prévention de la production de déchets » et, pour les déchets produits, par leur réutilisation ou leur recyclage.

Par exemple, un vêtement usagé peut être réutilisé pour fabriquer la garniture d'un canapé, qui peut à son tour être transformée en laine d'isolation pour le bâtiment. Un même produit circule ainsi d'un usage à un autre. Le ministère de la Transition écologique présente l'économie circulaire comme l'un des moyens de parvenir à un développement durable, soit « un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable », selon la définition de l'ONU.

Quelle place l'économie circulaire accorde-t-elle à l'emploi ?

Dans un article publié en 1982, Walter Stahel explique que l'extraction des matières premières et la production des matériaux de base (acier, ciment, etc.) consomment beaucoup d'énergie et créent peu d'emplois, soit l'inverse des activités de transformation des matériaux de base en produits finis. Selon lui, l'économie circulaire, qui vise à réduire l'extraction des matières premières au profit de la réutilisation des matériaux déjà produits, est donc pourvoyeuse d'emplois.

En 2015, le **Club de Rome**, un groupe de réflexion international réunissant notamment des scientifiques et des économistes, publie une étude selon laquelle le passage à une économie circulaire dans cinq pays de l'UE y créerait près de 1,8 million d'emplois, dont 500 000 en France [PDF].

France Stratégie, une institution rattachée au Premier ministre, nuance dans un rapport publié en 2016 la capacité de l'économie circulaire à créer des emplois. Elle reconnaît qu'elle est plus intensive en travail que l'industrie classique, mais note que « cet avantage pourrait n'être que transitoire » en particulier du fait de la robotisation « déjà en cours dans le tri des déchets, voire dans la réparation ». Elle ajoute que les données actuelles ne permettent pas de déterminer si les emplois créés seront « d'aussi bonne qualité (conditions de travail, rémunération, qualification) que les emplois détruits ».

L'économie circulaire réduit-elle la consommation ?

L'économie circulaire repose sur plusieurs principes dont l'économie de la fonctionnalité, qui privilégie l'usage d'un bien à sa possession, ou l'allongement de la durée d'usage des produits par le recours à la réparation ou à l'achat d'occasion. Dans un article publié en 2016 au Canada, les chercheuses Gabrielle van Durme, Luce Beaulieu et Manuele Margni estiment que l'économie circulaire promet ainsi « des modes de consommation plus durables », mais « sans changer vraiment nos préférences ». Elles redoutent un « **effet rebond** », un phénomène observé pour la première fois par William Stanley Jevons.

Dans un ouvrage publié en 1865, cet économiste britannique constate que le progrès technique a permis de réduire la quantité de charbon utilisée pour faire fonctionner une machine à vapeur, rendant celle-ci moins chère à exploiter. Les industriels étant plus nombreux à en équiper leurs usines, la demande en charbon a augmenté. Dans le cas de l'économie circulaire, les chercheuses craignent que la baisse des coûts d'acquisition ou d'usage d'un produit incite le consommateur à acquérir davantage de biens. Dans un article publié en juin en France, les chercheurs Philippe Delacote, Étienne Lorang et Gilles Lafforgue appellent à **ralentir la consommation**, estimant que l'économie circulaire ne peut constituer une solution « alternative à la sobriété de nos modes de vie ».

POUR ALLER PLUS LOIN

Question de mesures.

Dans un article scientifique publié en 2016, le chercheur en économie urbaine Stephan Kampelmann pose la question des instruments permettant de mesurer la circularisation de l'économie. Il s'interroge sur les critères à retenir, se demandant par exemple si une entreprise qui consomme davantage de matériaux, mais moins d'énergie, est forcément moins circulaire qu'une autre qui consomme moins de matériaux et plus d'énergie.

Effet rebond.

Dans une vidéo de « Ma thèse en 180 secondes », un concours international de vulgarisation scientifique ouvert aux doctorants francophones, l'assistante doctorante en sciences économiques Cécile Hediger présente l'effet rebond. Elle explique qu'il peut être direct – la baisse du prix d'un produit accroît sa consommation – ou indirect – la baisse du prix entraîne une hausse du pouvoir d'achat qui permet d'acheter d'autres produits.

Source : <https://www.brief.eco/> (29 janvier 2020)